

*Pénitenciers*

période des travaux du sous-comité. Le rapport a été déposé en juin dernier et neuf mois se sont écoulés depuis. Je suis personnellement très déçu—et cette déception est partagée par d'autres députés de tous les partis qui ont siégé à ce sous-comité—que la Chambre n'ait pas agi de façon plus efficace, plus résolue et plus rapide pour mettre en œuvre les recommandations. Si elle l'avait fait, je suis convaincu que ces incidents auraient pu être évités. Ce n'est que par l'adoption de ce groupe de recommandations que la paix sera restaurée à l'intérieur du système.

Quoique je n'attribue pas directement le meurtre de Michel Roy survenu à Montréal aux carences du système, on peut cependant y puiser des justifications à l'appui de la conclusion—et peut-être que le mot spéculation convient mieux—que le meurtre découle des conditions qui règnent encore au sein du système carcéral fédéral surtout dans les institutions des alentours de Montréal, au Québec. On n'assiste à aucune amélioration, ce qui conduit à ces éruptions de violence. Je pense que le solliciteur général (M. Blais) peut s'attendre à d'autres incidents de ce genre tant que le gouvernement ne cessera de tergiverser.

Je tiens à insister sur la recommandation n° 65, celle préconisant le maintien des activités du comité. En répondant à une question qu'on lui a posée hier, le solliciteur général a déclaré qu'il n'avait aucune intention de reconstituer ce sous-comité. Il pourrait de sa propre initiative voir à ce que cela soit fait en abordant cette question avec le président du comité permanent de la justice et des affaires juridiques, et je suis persuadé que ce comité permanent accepterait avec empressement cette responsabilité et reconstituerait le sous-comité de sorte que nous puissions procéder à un examen constant de la situation et exercer ainsi un rôle de surveillance dans ce domaine pour aider le gouvernement à trouver une solution à ce très grave problème.

Un des principaux éléments du rapport est le travail des détenus. L'oisiveté est, dit-on, la mère de tous les vices. Le travail des détenus est essentiel au bon fonctionnement du système pénitentiaire. Au Danemark, si je puis faire une autre comparaison, pour punir les détenus récalcitrants, on leur interdit de travailler. Ici, c'est le contraire. S'ils le désirent, ils peuvent rester toute la journée à ne rien faire. Ils n'ont pas l'obligation de participer aux programmes de travail, si bien que toute leurs frustrations ont le temps de remonter à la surface, ce qui donne lieu à des explosions de violence.

Je recommande au solliciteur général d'étudier de près le système danois. On a créé une société d'État pour mettre en marché, à l'échelle mondiale, les produits fabriqués par les détenus dans les prisons. Le mouvement syndical, qui est essentiel au succès du système danois, participe de très près au programme. Cette coopération syndicale est indispensable au succès d'une telle entreprise. Nous donnons suite beaucoup trop lentement aux recommandations du sous-comité à l'égard des programmes de travail pour les détenus. Apparemment, on semble vouloir en revenir à la culture maraîchère à titre expérimental. Certaines institutions se lancent dans la fabrication, mais en tout cas on devrait, selon nous, faire travailler tous les détenus capables physiquement de le faire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Pas plus de 20 p. 100 de la population carcérale devrait travailler à l'entretien de l'institution et ceux qui le

font devraient recevoir un salaire raisonnable pour leur travail. Tous les membres du sous-comité estimaient, je pense, qu'il était de très mauvais goût d'établir une structure salariale dans une prison qui ne permettait même pas aux détenus d'acheter tous les jours les produits d'hygiène les plus essentiels. Cette structure salariale est tellement mesquine qu'il faudrait la supprimer. Au Danemark, les détenus gagnent un salaire horaire, plus une prime à la production. Il y a des banques dans les prisons. Là-bas, non seulement les détenus reçoivent un salaire raisonnable pour leur travail mais ce salaire leur permet également de payer leur pension, ce qui épargne des dépenses à l'État. Ils peuvent également envoyer de l'argent à leurs femmes et leurs enfants mais, au Canada, les épouses et les enfants des détenus sont aidés par l'assistance sociale.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est écoulé. Toutefois, il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nielsen:** Nous suggérons que les pénitenciers canadiens soient autorisés à concurrencer les autres compagnies sur le marché libre. En choisissant certains domaines de production on devrait tenir compte du degré de formation professionnelle qu'une certaine industrie donnera aux détenus et des profits financiers qu'elle peut rapporter. Il faudrait établir un organisme de la Couronne. C'est là une des principales recommandations du rapport.

● (1242)

Une société de la Couronne devrait être créée et chargée de surveiller la gestion des ateliers industriels des prisons, ainsi que leurs méthodes comptables, leurs pratiques de vente et de commercialisation. Les employés de cette société devraient être choisis par le commissaire en fonction de leur sens des affaires.

Tout détenu travaillant dans un atelier industriel devrait être rémunéré en fonction de sa production. Il faudrait lui offrir d'autres encouragements non financiers, par exemple des congés payés ou des permissions supplémentaires.

Les programmes de formation professionnelle pourraient être grandement améliorés. Peut-être le ministre aura-t-il l'occasion de se rendre à l'admirable prison de Ringe, au Danemark, pour constater à quel point cette institution à sécurité maximale fonctionne bien. Si le taux de récidive y est moins de la moitié de celui du Canada, c'est que les détenus, à leur sortie, sont désireux de travailler, sont capables de faire face à la vie en société et de se rendre utiles et risquent moins d'y revenir. Je crois que le taux de récidive au Danemark se situe aux environs de 40 p. 100. L'un des établissements provinciaux dont le député d'Oxford parlera plus tard affiche un taux semblable parce que certaines des méthodes auxquelles on y a recours s'appliquent aux criminels très dangereux.

J'accuse le gouvernement de négligence, monsieur l'Orateur. Je le fais avec autant de ménagements que possible et dans l'espoir que cela ne compromettra pas l'institution du sous-comité, conformément à la recommandation n° 65 de notre rapport. Je veux que l'atmosphère qui régnait au sein de ce comité se perpétue. Si on ne reconstitue pas ce comité et si nos recommandations ne sont pas adoptées et appliquées sans tarder, la négligence qui se manifeste au pénitencier de la Colombie-Britannique et à celui de Dorchester ne fera qu'empirer. J'ai la conviction que tous les membres du sous-comité partagent ce sentiment. À moins que le gouvernement ne donne suite à ce rapport sans tarder, je crains fort que la prochaine fois que le comité étudiera la question, il ne doive